



finances
Solidaires

RRRR!

Retenue à la source le leurre

Syndicat National
Solidaires
Finances
Publiques

DOUANES
Solidaires

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires

I.D.D.
Solidaires

La retenue à la source : n'est pas une réforme fiscale. Elle n'a pas pour but de réduire les inégalités. Elle n'a pas pour but de réduire la fraude. C'est juste une autre façon de recouvrer l'impôt sur le revenu. Mais celle-ci n'est pas sans danger pour le contribuable et le budget de l'État.

La retenue à la source : ne vous dispensera pas de remplir une déclaration. Vous ferez l'avance. Les régularisations n'interviendront qu'une fois que vous aurez payé et après avoir rempli une déclaration qui s'avèrera plus complexes.

La retenue à la source : peut être considérée comme un autre mode de mensualisation ... obligatoire et non sans dangers.

La retenue à la source : ne permettra pas de mieux recouvrer l'IR. Le taux actuel est de 98,5%. Le risque est de voir ce taux baisser.

La retenue à la source : s'appliquera principalement aux salaires et aux pensions, contribuables qui de fait «bénéficient» de la pré-déclaration remplie.

La retenue à la source : permettra à votre employeur de connaître votre taux d'imposition et donc de savoir si vous avez d'autres sources de revenus. Elle permettra de savoir que votre conjoint(e) à un salaire plus important que le vôtre. Autant d'éléments qui peuvent peser lors d'une négociation sur votre carrière ou votre salaire. Autant d'éléments qui, également, ne préservent plus de la confidentialité d'informations sur votre vie privée (pacsé, marié avec une personne de même sexe, enfant handicapé, etc.).

La retenue à la source : créera un intermédiaire de plus dans la chaîne de paiement et donc de nouveaux risques de non-reversement à l'Etat comme c'est déjà le cas pour l'URSSAF, la TVA (pertes de rentrées fiscales).

19 juin 2015

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

La retenue à la source : ne permettra pas de faire des économies. Les employeurs réclameront une indemnisation ou des allègements de charges au titre de leurs frais supplémentaires de gestion. Quant aux banques au travers d'agences dédiées, ce sera la possibilité de frais, pénalités et d'agios supplémentaires avec le jeu des dates de valeurs.

La retenue à la source : ne permettra pas de supprimer des emplois aux finances publiques comme cela est escompté par les promoteurs du projet, à moins de dégrader encore davantage les conditions d'exercice des missions (fraude fiscale etc.) si, au prétexte de cette retenue à la source, on en supprimait. Il faudra toujours des agents pour calculer les taux, pour contrôler le reversement par les employeurs, traiter les régularisations sans oublier ceux pour lutter contre la fraude.

La retenue à la source : fera oublier aux contribuables qu'ils paient l'impôt. Combien connaissent aujourd'hui le montant de leurs cotisations sociales, le montant global de la TVA qu'ils paient à l'année... ? Plus l'impôt est non transparent, plus il est susceptible d'augmenter sans que son poids réel soit identifié.

La retenue à la source : avec la télédéclaration rendue obligatoire c'est la dépossession du contribuable, du citoyen de son rôle d'acteur responsable. C'est déresponsabiliser, le citoyen, pour mieux le duper sur les choix politiques qui le concernent au nom du «Payer simplement, nous ferons le reste».



Sous prétexte de pseudo simplicité et de pseudo réduction de la masse salariale, la retenue à la source n'est en fait qu'un alignement de plus sur l'Union Européenne qui vise à gommer toutes les spécificités fruits d'une histoire et de luttes sociales et à uniformiser les états membres.

Pour Solidaires Finances, l'urgence sociale et économique n'est pas de se lancer dans un nouveau mécano, mais bien de lutter contre la fraude fiscale en se donnant les moyens d'une véritable action publique et d'en maîtriser le recouvrement par les services de l'État.

http://solidairesfinances.fr/gen/cp/dp/dp2015/150601_Dossier_RetenuelaSource.pdf